L'Autorité de la concurrence réclame une loi pour réguler le marché de la télévision payante

Bruno Lasserre, le président de l'Autorité de la concurrence, s'inquiète des conséquences de « la position dominante de Canal+» dans la télévision payante. Le 6 juillet, à l'occasion de la présentation du bilan annuel de l'Autorité (v. Médiathèque, p.137), il a réaffi rmé qu'une loi régulant le marché de la télévision payante était nécessaire, bien que le gouvernement se soit déclaré opposé en février dernier à cette idée. Le Premier ministre avait alors décidé de ne pas suivre les recommandations du rapport de Mme Hagelsteen sur les exclusivités de distribution et de transport dans le secteur de la télévision payante. « La position dominante de Canal+ est relativement contrebalancée par les engagements pris par la chaîne privée lors de sa fusion avec TPS », estime M. Lasserre.En eff et, en 2006, lors du rachat de TPS, Canal+ s'est engagée jusqu'en 2013 à proposer ses chaînes premium à ses concurrents.L'Autorité de la concurrence prône donc un allongement par la loi de ce dégroupage. Elle propose également, que soit confi é au CSA un nouveau pouvoir « d'analyse du fonctionnement de la concurrence, de relever les dysfonctionnements et de mettre en place des remèdes de type régulatoire ».